



DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

# communiqué

No: 75  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 7 MAI 1982

## CONCLUSION D'UN ACCORD DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT AVEC LES ÉTATS-UNIS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, a annoncé aujourd'hui que le Canada et les États-Unis ont conclu un accord autorisant l'échange direct de ressources de lutte contre les incendies de forêt entre les ministères et organismes compétents des deux pays.

L'Accord a été négocié par le ministère des Affaires extérieures au nom des ministères provinciaux et fédéraux qui participent à la lutte contre les incendies de forêt, et ratifié par un échange de notes diplomatiques entre les deux pays. Le Comité canadien de la lutte contre les feux de forêt, qui comprend des représentants des organismes fédéraux, provinciaux, industriels et non gouvernementaux oeuvrant dans le domaine, a contribué à l'élaboration des modalités de l'Accord.

M. MacGuigan s'est dit satisfait de cet arrangement qui facilitera une coopération mutuellement avantageuse pour les deux pays.

L'Arrangement autorise les organismes provinciaux et fédéraux à échanger, au besoin, des ressources de lutte contre ces incendies avec des organismes des États-Unis, sans devoir suivre à chaque occasion des filières d'approbation compliquées.

Toutes les provinces à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de Terre-Neuve participent à l'Arrangement. Ces provinces qui ont choisi de ne pas participer pourront le faire dans l'avenir. Les ministères fédéraux intéressés sont le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et Environnement Canada.